



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 mars 2016
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2016

6-10 juin 2016, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Prolongation de programmes de pays

Résumé

On trouvera dans la présente note des informations sur la prolongation de programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les demandes de première prolongation d'un an au plus sont approuvées par le Directeur exécutif et présentées au Conseil d'administration pour information. Toutes les autres demandes de prolongation sont soumises au Conseil pour approbation.

Le Conseil d'administration pourra décider de prendre note de la première prolongation d'un an du programme de la République dominicaine (voir tableau).



Tableau
Prolongation d'un an approuvée par le Directeur exécutif

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme d'origine</i>	<i>Période de la prolongation approuvée</i>	<i>Motif de la prolongation</i>
République dominicaine	2012-2016	2017	Dans le cadre de sa stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, le Gouvernement de la République dominicaine met actuellement en œuvre son programme quadriennal pour la période 2012-2016. À l'issue des élections en 2016, le nouveau Gouvernement définira les priorités nationales, sur lesquelles le prochain cycle du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) fera fond. Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont convenu de prolonger d'un an, soit jusqu'à la fin 2017, l'actuel plan-cadre des Nations Unies pour le développement, afin de l'aligner sur le cycle national de planification. Aucun changement majeur n'est prévu dans le programme de pays. Le PNUAD continuera de soutenir le renforcement des capacités des institutions nationales et de la société civile dans les domaines suivants : santé sexuelle et reproductive, développement et participation des jeunes, et lutte contre la violence sexiste.